

Date de dépôt : 20 mars 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Première mise à jour du plan directeur cantonal : une consultation pour rien ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Une lettre du département du territoire (ci-après : le département), relative à la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) et datée du 11 juin 2018, a été reçue par les partis le lendemain. Dans sa missive, le département expliquait souhaiter « donner une nouvelle occasion aux partis politiques de s'exprimer sur le projet de mise à jour consolidé ». Le délai pour répondre à cette consultation réservée aux seuls partis politiques était fixé au 29 juin 2018. Le 28 juin 2018, le parti de l'interpellant avait répondu comme indiqué au bas du questionnaire à l'adresse électronique pdcn2030@etat.ge.ch.

Aujourd'hui, à l'heure de la présentation d'une synthèse, il semble que le département ait tout simplement ignoré les positions des partis apportées lors de la deuxième consultation effectuée en juin 2018. Les observations effectuées par les partis, absentes de la synthèse, ont ainsi été effectuées pour rien.

Mes questions sont les suivantes :

- Comment le département a-t-il tenu compte des réponses apportées par les partis lors de la deuxième consultation relative à la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 ?*
- Pourquoi les réponses des partis ne figurent-elles pas dans une synthèse ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) a été approuvé par la Confédération en avril 2015 avec quelques réserves qu'il s'agissait de lever pour réaliser les projets identifiés au-delà de 2023. Une mise à jour du plan directeur a dès lors été engagée en septembre 2015. Ce projet de mise à jour a fait l'objet d'une large consultation dont les grandes étapes furent les suivantes :

L'enquête publique, du 2 décembre 2016 au 15 février 2017, a permis, en vertu de l'article 5, alinéa 2 LaLAT, de prendre l'avis des organisations et associations, des partis et de la population. Cette consultation a donné lieu à une synthèse des observations publiée sur le site Internet de l'Etat de Genève en avril 2017.

La consultation des communes et des territoires voisins s'est déroulée du 16 février au 16 juin 2017 (art. 5, al. 3 LaLAT). Un document de synthèse des prises de position des communes et des territoires voisins a été publié sur le site internet de l'Etat de Genève en novembre 2017.

L'examen préalable de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) (art. 10 OAT) s'est déroulé en parallèle de l'enquête publique et de la consultation des communes et territoires voisins. L'ARE a rendu son rapport d'examen préalable le 22 septembre 2017.

Les phases d'enquête publique, de consultation des communes et des territoires voisins, ainsi que l'examen préalable de la Confédération, ont permis de recueillir différents avis sur le projet de 1^{re} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 et de le faire évoluer en vue de sa transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Avant la validation formelle du projet par le Conseil d'Etat et sa transmission au Grand Conseil, les partis politiques ont eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de mise à jour consolidé. Cette seconde consultation réservée aux seuls partis politiques a eu lieu du 11 au 29 juin 2018.

Cette consultation a permis de présenter le projet final et de recueillir la réaction des partis sur les modifications apportées par le biais du questionnaire transmis. Elle a été l'occasion d'informer précisément les partis sur les actions entreprises et les modifications apportées à la fin de la procédure officielle de consultation. Une séance de présentation, d'explication et de discussion du projet était d'ailleurs offerte aux partis dans le but de préparer au mieux les débats au Grand Conseil, possibilité qui n'a été sollicitée par aucun parti.

Ainsi le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux questions posées :

Comment le département a-t-il tenu compte des réponses apportées par les partis lors de la deuxième consultation relative à la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 ?

Les retours de cette consultation ont été reçus entre le 28 juin et le 13 juillet 2018. Sur l'ensemble des partis sollicités, quatre se sont prononcés sur le projet consolidé : le PDC, le PLR, les Verts et l'UDC. Aucun retour n'a été transmis par le PS, Ensemble à Gauche et le MCG.

Cette consultation a permis d'orienter les présentations effectuées par le département à la commission de l'aménagement du canton. Les éléments clés du dossier ont ainsi pu être mis en évidence pour alimenter les discussions de la commission sur cet objet.

Par ailleurs, la consultation a permis aux services de l'Etat de consolider leur programme de travail en vue des prochaines étapes de planification et de mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030 sur la base des observations reçues des partis.

– ***Pourquoi les réponses des partis ne figurent-elles pas dans une synthèse ?***

Le département du territoire (DT) n'a pas jugé utile de publier une synthèse de cette consultation qui est complémentaire au processus habituel. Chaque parti politique représenté au Grand Conseil est par ailleurs libre de communiquer sa position sur le dossier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS